

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2017 à 19h00

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Maguy TETARD

Le **Lundi 9 octobre 2017** à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Madame Roberte LAJEUNESSE, Maire de la Commune

Etaient présents :

• **Présents** : Mesdames, Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON, Valérie DERVIN-FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Magali MAGA-DALPOS, Maguy TÉTARD. Messieurs : Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET, Jean-Marc SCLAVON.

• Pouvoirs :

Jacques COTTEZ a donné pouvoir à Olivier ROBLET

Patricia DE BOISROLIN a donné pouvoir à Jean-Claude JARNY

Jean-Jacques JANNÉ a donné pouvoir à Roberte LAJEUNESSE

Monique MARTIN a donné pouvoir à Jean-Marc SCLAVON

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Maguy TETARD a été élue Secrétaire

A 19 heures 30 le quorum étant atteint, Madame Roberte LAJEUNESSE déclare la séance ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Autorisation d'ester en justice
2. Travaux d'accessibilité Cantine/Ecole/Salle polyvalente : Marché de gré à gré / choix de l'entreprise
3. Assurance MMA. Sinistre du 1^{er} mars 2017- feu tricolore avec du Gal de Gaulle – remboursement.
4. Finances : Décision modificative 2/2017
5. Finances : Décision modificative 3/2017
6. Finances : Décision modificative 4/2017
7. Demande de remboursement d'arrhes (location salle polyvalente)
8. USEDA : rapport d'activité sur la maintenance de l'éclairage public du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
9. SARCT : rapport sur le prix et la qualité du service 2016
10. USESA : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

1 – Autorisation d'ester en justice

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-10, alinéa 3 ;

Vu le sursis à statuer sur une demande déposée en mairie le 6 avril 2017, à l'encontre d'un permis d'aménager d'un lotissement de 9 lots N° PA 00218717M0001

Vu la requête du 23/08/2017 présentée par Monsieur Frédéric BATAILDE devant le Tribunal Administratif d'Amiens enregistrée le 30 août 2017.

Vu les articles R611-3, R613-1 et R613-1-1 du code de justice administrative impartissant un délai de 60 jours pour présenter un mémoire en réponse.

Vu le contrat responsabilité civile 114512264 MMA, contracté avec la MMA.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser Maître Marie-Christine DUTAT, Avocate (diligentée par la MMA), 36 rue de Thionville – 59800 LILLE à ester en justice dans le contentieux opposant la commune de Chierry à Monsieur Frédéric BATAILDE.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée ;

- de désigner comme avocat Maître Marie-Christine DUTAT pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Madame le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 1702337-4

Désigne Maître Marie-Christine DUTAT pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance qui rédigera le mémoire en réponse prochainement adressé dans les délais au Tribunal Administratif d'Amiens.

2 - Travaux d'accessibilité Cantine/Ecole/Salle polyvalente : Marché de gré à gré / choix de l'entreprise

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Un marché d'accessibilité cantine, école et salle polyvalente a été lancé par délibération en date du 22 juin 2017. La date limite de réception des offres étant programmée le 8 septembre 2017 à 16 h 00, la Commission de consultation s'est réunie le 19 septembre 2017 pour l'ouverture des plis.

Il en est ressorti les éléments suivants :

Le Marché comportait un lot unique pour lequel 3 entreprises ont été sollicitées par courrier (entreprises LEBLANC, PRETAT et EIFFAGE).

1 offre a été remise par l'entreprise LEBLANC

Après examen, le Maire a proposé aux Membres de la commission de consultation de retenir cette offre unique possédant tous les requis légaux :

- Lot unique : de l'entreprise LEBLANC pour un montant HT de 46 704.35 € (TTC 56 045.22 €)

La dépense totale HT est de 46 704.35 € pour cette opération, sur laquelle des subventions de type DETR (14940€) et CDDL (9960€) ont été notifiées récemment. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

3 - Assurance MMA/ Remboursement. Sinistre du 1^{er} mars 2017 – feu tricolore avenue du Général de Gaulle

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu un chèque de remboursement de 1 422.14 € suite à la destruction du feu tricolore provoqué par une automobiliste le 1^{er} mars 2017.

(Coût de la réparation par GTIE : 2456.40€).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

4 – Finances : décision modificative 2/2017

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu les dépenses communales pour lesquelles les crédits ne sont pas assez conséquents au chapitre 040 (2313)

Vu le mail de la trésorerie de Château-Thierry Banlieue, du 26 septembre 2017, pour lequel les chapitres 042/722 (recettes de fonctionnement) et 040/2313 (dépenses d'investissement), correspondant à une opération de travaux en régie, ne sont pas équilibrés. (10.000,00 € au 042/722 et 3.000,00 € au 040/2313). Ces 2 chapitres doivent être équilibrés.

Vu le montant budgété sur l'opération 201701 « voirie rue d'Etampes » au 2313 de 65.960,44 €,

Vu le montant manquant de 7.000,00 € au 040/2313.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Section	Chapitre opération ou	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
Fonctionnement /recettes	042	722	10.000,00 €	0	10.000,00 €
Investissement / dépenses	040	2313	3.000,00 €	+ 7.000,00 €	10.000,00 €
	201701 (voirie rue d'Etampes)	2313	65.960,44 €	- 7.000,00 €	58.960.44 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

5– Finances : décision modificative 3/2017

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu les dépenses communales pour lesquelles les crédits ne sont pas assez conséquents au chapitre 067 (6718 : « autres charges exceptionnelles »)

Vu le débit d'office présenté par la Trésorerie de Château-Thierry Banlieue, pour le règlement des frais de paiement en ligne des factures concernant le péri et extra-scolaire suite à l'installation du site Bel Ami.

Vu le montant budgété sur le chapitre 022 « dépenses imprévues » de 240.94 €,

Vu le montant manquant de 100.00 € au 067 (6718).

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Section	Chapitre opération	ou Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
Fonctionnement /dépenses	022	022 dépenses imprévues	240.94 €	- 100.00 €	140.94 €
Fonctionnement /dépenses	067	6718	10.00 €	+ 100.00 €	110.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

6 - Finances : décision modificative 4/2017

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu les dépenses communales pour lesquelles les crédits ne sont pas prévus dans le projet d'investissement voté le 5 avril 2017.

Vu l'obligation de changement d'un lave-vaisselle à la cantine.

Vu le devis présenté par l'entreprise Delabarre pour l'achat d'un nouvel équipement d'un montant de 3 367.70 €

Vu le montant budgété sur l'opération « Voirie 2017 » pour la rue d'étampes, soit 58 960.44€ au 2313 (voir DM2/2017)

Vu le montant manquant de 3 367.70 € au (2188).

Il est demandé de transférer la somme de 3 367.70€ du 2313 de l'opération « Voirie 2017 » au 2188 afin d'engager le devis Delabarre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

7 - Demande de remboursement d'arrhes (location salle polyvalente)

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

La société « Rêve d'un jour » a réservé la salle polyvalente les 14 et 15 octobre 2017 pour un salon du Mariage en réglant la somme de 180€ par chèque (arrhes) le 8 août 2016. En date du 28 mars 2017, il a été demandé un remboursement de cette somme sur le motif suivant « salle insuffisamment spacieuse selon le nombre de prestataires inscrits ».

Au vu de l'article 24 (page 5) du règlement intérieur de la salle (remise à jour le 27 mars 2017), le remboursement peut s'effectuer sur demande reçue au plus tard 90 jours avant la date réservée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable

8 – USEDA : rapport d'activités sur la maintenance de l'éclairage public du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Madame la 1^{ère} Adjointe donne lecture du rapport en objet. Il en ressort :

La saisie cartographique des communes adhérentes au contrat de maintenance de l'éclairage public s'est poursuivie en 2017.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'USEDA règle directement les factures d'électricité publique après des fournisseurs.

Le parc communal d'éclairage public sur la commune se compose de 213 points lumineux, et la politique de suppression des lampes à faible efficacité lumineuse par des lampes de type sodium haute pression à flux lumineux permettant de réaliser jusqu'à 30% d'économie sur la consommation d'électricité touche à sa fin. (Reste 65 lampes dont le changement est prévue en 2018 sur différentes rue de la commune)

Le développement de la fibre dont les travaux sont en cours, permettront de passer d'un déploiement de 29 000 prises à 90 000 à la fin de l'année sur le département de l'Aisne. 4 opérateurs alternatifs (Ozone – Nord Net, K-Net et Vitis) sont aujourd'hui présents sur le réseau et apportent un service équivalent aux 4 fournisseurs d'accès nationaux.

Au vu des chiffres exposés sur le journal d'information de juin 2017, on ne peut que constater la bonne santé financière de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne.

Le nombre de bornes de recharge de véhicules électriques est au nombre de 120 dont 9 dans la région proche (Château-Thierry, Mézy Moulins, Montreuil aux Lions, Charly sur Marne, Nogent l'Artaud).

Le changement des armoires électriques pour contrôler l'éclairage public permettra un suivi de consommation plus fin ainsi que la détection des dysfonctionnements.

4 poteaux haute tension en béton ont été ôtés en partie basse de la rue de la Trompette.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité sur la maintenance de l'éclairage public.

9 – SARCT : rapport sur le prix et la qualité du service 2016.

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel du SARCT pour lequel les élus doivent prendre acte.

Les points suivants sont évoqués :

- Depuis sa création en 1966, le Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry, service public en régie directe, possède et entretient un réseau d'assainissement d'eaux usées pour 19 communes adhérentes.
- Les chiffres généraux : 19 communes adhérentes, 38 délégués au comité syndical (2 par commune), 3 stations d'épuration (Château-Thierry 46 000 EH, Petit Ballois 95 EH, Bouresches 270 EH mise en service en 2017), 28 938 habitants, 13 000 abonnés, 1 service public d'assainissement non collectif, 1 service public de suivi des rejets des industriels, 268 KM de réseaux, 44 postes de refoulement.
- Les chiffres communaux : 1082 habitants, adhésion en 1966, 523 habitations et 4 installations d'assainissement autonome. La redevance au m³ (1.16 €) est inchangée depuis 2015.
- Le SARCT traite également les effluents collectés provenant du SACAB regroupant 3 communes sur une population de 2155 habitants (Chézy sur marne, Azy et Bonneuil).
- Au 31 décembre 2016, l'effectif des agents est de 21. Depuis sa mise en ligne en 2005, le SARCT dispose d'un site internet. De nombreuses visites sont organisées au profit des élèves des établissements scolaires de proximité et des associations.
- La station d'épuration du Petit Ballois (de Nesles la Montagne) a une capacité de 95 EH. L'entretien se fait par faucardage des roseaux (filtre naturelle à écoulement horizontal et vertical).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité sur la maintenance de l'éclairage public.

10 – USESA : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Madame la 1^{ère} Adjointe, Déléguée à l'USESA, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'USESA.

L'USESA est constituée de 97 communes (en diminution /2015, du fait de la création de 2 communes nouvelles) et regroupe 204 délégués répartis localement en 5 secteurs selon la démarche de proximité voulue par les élus de l'USESA : Secteur de Château-Thierry, Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon, Secteur de Fère-en-Tardenois/Oulchy-le-Château, Secteur Marne et Surmelin/la Brie, Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent l'Artaud.

Le comité syndical est constitué de 33 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants. Le bureau comprend 1 président et 8 vice-présidents. 9 personnes travaillent pour ce syndicat.

Autres Chiffres clés : 61929 habitants, desservis sur 16 sites de production – 70 réservoirs d'une capacité de 26 000 m³ – 1171.11 km de longueur de réseau – 27588 abonnés et 3 937 052 m³ d'eau vendu au prix 3.07€ (prix moyen du m³ pour un abonné consommant 120m³/an).

Le service d'eau est exploité en affermage. Le contrat actuel a été signé le 1^{er} mars 2013. L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société VEOLIA EAU.

Des mesures ont été mises en place en faveur de l'action sociale : le programme « Eau responsable » permet aux abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. Un compte dédié est à ce titre constitué d'une enveloppe annuelle de 20 000.00 € versé par le délégataire à l'USESA.

Des interventions ont permis d'effectuer 45 interventions dans les écoles de 9 communes adhérentes.

Le rapport annuel répond à l'obligation de transparence introduite par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et constitue un outil de communication entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.

Après adoption par son comité syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis à toutes les communes, pour une présentation par les maires aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année.

Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service. Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.

Le rapport est à la disposition des élus et du public en mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire informe le conseil :

- d'une communication du SDIS concernant le nombre d'interventions des Sapeurs-Pompiers au cours du 2e trimestre 2017 : Incendies : 0 ; Accident de la circulation : 3 ; Secours à personne : 17 ; Opérations diverses : 2. Les services sont intervenus à 22 reprises au cours du 1er trimestre ce qui porte à 44 le nombre des interventions du 1er janvier au 30 juin 2017. Pour rappel ces mêmes services ont réalisé 54 interventions au cours de l'année 2016.

- d'une demande d'emplacement pour un camion à pizza sur le territoire de la commune après en avoir débattu le conseil ne souhaite pas y donner suite.

- du montant de la collecte de l'Opération Brioches, qui s'élève à 1654,17€, elle remercie Serge Macadré pour la logistique, les élus et les bénévoles qui se sont mobilisés pour la collecte, ainsi que les donateurs.

- d'une lettre de l'inspection académique informant de la caducité du projet éducatif territorial du fait de la dérogation accordée à l'organisation de la semaine scolaire accordée sur 4 jours.

Daniel Quesnot conseiller délégué aux travaux, donne des précisions sur l'avancée des travaux de la rue d'Etampes, qui ont repris depuis le 25 octobre. L'entreprise ATP Services diligentées par l'USESA y effectue des travaux de remplacement de canalisation d'eau potable. Plusieurs élus font part de leur mécontentement sur la tenue des travaux notamment la propreté du chantier. Affaire à suivre.

Jean Marc Sclavon, conseiller municipal rend compte des travaux qui ont été effectués par la SNCF sur le passage à niveau, permettant enfin un franchissement dans les meilleures conditions. Toutefois il reste des aménagements à réaliser sur un côté, pour l'élargissement du passage piétonnier, impliquant pour la sécurité, une nouvelle fermeture du passage à niveau les 26,27 et 28 octobre.

Maguy Tétard, 1ère Adjointe, présente le nouveau dispositif mis en place par le Conseil Départemental : "**L'Aisne Partenariat Voirie**" en remplacement des Fonds de Solidarité Voirie (FDS) dont le règlement arrive à terme au 31/12/2017. Principales modalités : Un fond constitué par des cotisations communales établies selon les ressources de chaque commune et une participation complémentaire du Département de 150%. Des taux de subventions variant de 40 à 70% en fonction des ressources et du linéaire de voirie de chaque commune. La création de deux enveloppes : une départementale finançant les études, les ouvrages d'art, les traverses d'agglomération, les travaux de voirie d'intercommunalité et une cantonale destinée au financement de voirie dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes.

Les Fonds APV 2018 s'élèvent à 8M€, 3 MF seront gérés par une commission départementale et 5 M€ par une commission cantonale.

Infos diverses

- Un Centre de loisirs aura lieu de 23 au 27 octobre à ce jour nous comptons 25 enfants de + de 6 ans et 10 de - de 6 ans.
- Une réunion de la commission travaux, avec le bureau Infra Etudes (Mr Philippe Lepigeon) et l'entreprise Leblanc (Mrs Leblanc et Candat) retenue pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité, se tiendra le Mercredi 11 octobre à 9 heures.

- L'enquête publique concernant le PLU se déroulera selon le calendrier suivant : le 6 novembre de 14h à 17h30 ; le 18 novembre de 8h30 à 11h30 ; le 24 novembre de 8h30 à 11h30, le 7 décembre de 14h à 17h30.

La séance est levée à 21 h 15.



Le MAIRE

Madame Roberte LAJEUNESSE